



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023- 052 bis**

Publié le 27 janvier 2023

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle située dans la ZAC Maurice Schuman à Comines, au profit de la société ETALISSEMENTS SAGAERT & CIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision du 18 janvier 2023 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Hauts-de-France et à la formation spécialisée du comité

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Arrêté n° PESAJ -2023-01 du 17 janvier 2023 portant attribution du label « Information Jeunesse »

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif N° 1 du 26 janvier 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 novembre 2022, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AW38 située dans la ZAC Maurice Schuman à Comines, d'une surface de 20 697m² à la société ETABLISSEMENTS SAGAERT & CIE, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, pour un montant de 620 910€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Pars d'Activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, l'effet de signer l'acte authentique de vente, au profit de la société ETALISSEMENTS SAGAERT & CIE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle AW38 d'une surface de 20 697m², pour un montant de 620 910 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 25/01/2023



Philippe HOURDAIN
Président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Texte non paru au journal officiel

DREAL Hauts-de-France

Décision du ..18 janvier 2023.....

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la DREAL Hauts-de-France et à la formation spécialisée du comité

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

Décide :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de service déconcentré, institué auprès de la DREAL Hauts de France :

- le président : Laurent TAPADINHAS, directeur de la DREAL Hauts-de-France (ou son représentant) ;
- la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :
 - Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe
 - Sabine LARDILLIER, responsable des Ressources Humaines

Article 2

Sont nommés au Comité Social d'Administration (CSA) de service déconcentré, créé auprès de la DREAL Hauts de France, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame CARPENTIER-DALLENES Nathalie

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur HEINA Francky

Madame DISPA Celine

Monsieur VANZWAELMEN Laurent

Madame NKOLO NKOLO Nohémie (MOUNIER)

2. Membres suppléants du CSA

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Monsieur CARIN Grégory

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur THUILLIEZ Olivier

Monsieur LAMIDEL Benjamin

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame ANTOINE Océane

Monsieur TOP Grégoire

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

TITRE II

FORMATION SPÉCIALISÉE DE COMITE

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de service déconcentré est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la Formation Spécialisée du Comité (FSC), mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame CARPENTIER-DALLENES Nathalie

Monsieur CARIN Grégory

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Madame VERHOEVEN Clotilde

Madame MEDJENI Sonia

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame DISPA Céline

Madame ANTOINE Océane

Madame BERGHE Mélanie

Madame GAFFET Nathalie

2. Membres suppléants de la FSC

Au titre de l'organisation syndicale CGT-Solidaires

Madame HECQ-RIVIERE Thérèse

Monsieur DEGOBERT Maximilien

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Monsieur HANNEDOUCHE Romain

Madame LE BRIS Réjane

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur AUBENEAU Fabrice

Madame PRESSENSE Agnès

Monsieur TOP Grégoire

Madame NKOLO NKOLO Nohémie (MOUNIER)

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

Sont abrogées :

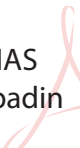
- la décision de composition du CT en date du 13 octobre 2022 ;
- la décision de composition du CHSCT en date du 13 octobre 2022.

Article 6

Le directeur de la DREAL Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait, à Lille, le 18 janvier 2023

Le directeur, Laurent
TAPADINHAS
laurent.tapadin
has



Signature numérique
de Laurent
TAPADINHAS
laurent.tapadinhas
Date : 2023.01.18
21:05:32 +01'00'

Laurent TAPADINHAS



Arrêté n° PESAJ-2023-01

Arrêté portant attribution du label « Information Jeunesse »

**La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière
des universités**

Vu l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ; pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1648 du 30 novembre 2017 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 17 août 2022 portant nomination de Madame Thouraya ABDELLATIF dans l'emploi de déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté rectoral du 31 août 2022 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 28 octobre 2022 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2022 portant composition de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative, notamment l'article 5 relatif à la composition des membres de la formation spécialisée « information jeunesse » ;

Vu l'instruction n° 2022 – 119 du 18 mars 2022 relative à la délivrance par l'Etat du « Label Information Jeunesse » ;

Vu les demandes de labellisation, renouvellement de labellisation ou de délabellisation déposées durant les périodes du 17 octobre au 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) en date du 16 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le label « Information Jeunesse » est attribué pour une durée de six ans, à partir de la date de signature du présent arrêté, aux structures mentionnées en annexe. Un bilan intermédiaire sera réalisé, sur pièces et autant que possible sur site, par les services instructeurs au bout de 3 ans.

Article 2 – Les points informations jeunesse de Lillers et de Libercourt dans le département du Pas-de-Calais ainsi que le point information jeunesse de Lamorlaye dans le département de l'Oise, sont délabellisés, à leur demande, à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'ensemble des documents administratifs et de communication des structures labellisées « Information Jeunesse », doivent comporter le logo correspondant.

Article 4 : La Déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France est chargée, de l'exécution du présent arrêté, de la publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site web académique de la DRAJES Hauts-de-France, ainsi que de la notification aux intéressés.

Amiens, le 17 janvier 2023

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
La Déléguée régionale académique,

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thouraya ABDELLATIF

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

ANNEXE : liste des structures labellisées au titre de « l'Information Jeunesse »
Période du 17 octobre au 7 novembre 2022

Dpt	Renouv/ Label	Structure légale porteuse du label	Lieux d'implantation du Point information jeunesse		Code postal	ville
			Dénomination	Adresse		
02	Renouv	CIJ de l'Aisne 56 bd Gras Brancourt 02000 LAON	CIJ de l'Aisne	56 bd Gras Brancourt	02000	LAON
02	Renouv	Ville de CHAUNY 4 rue de la Poste 02300 CHAUNY	Point Information Jeunesse	4 rue de la Poste	02300	CHAUNY
02	Renouv	Ville de BOHAIN en VERMANDOIS 14 rue de la République 02110 BOHAIN en VERMANDOIS	Point Information Jeunesse	14 rue de la République	02110	BOHAIN en VERMANDOIS
59	Label	Ville de BAILLEUL 16 place Charles de Gaulle 59270 BAILLEUL	Point Information Jeunesse	Rue Paul Perrier	59270	BAILLEUL
59	Label	Association Service Enfance et Jeunesse de Cambrai (SEJC) centre d'animation Eclipse 47 avenue de Dunkerque 59400 CAMBRAI	Point Information Jeunesse	Centre d'animation Eclipse 47 avenue de Dunkerque	59400	CAMBRAI
59	Renouv	Ville d'AVESNES sur HELPE 13 place du Général Leclerc 59440 AVESNES sur HELPE	Point Information Jeunesse	26bis rue des Près	59440	AVESNES sur HELPE
59	Renouv	GIP "Réussir en Sambre Avesnois 20 avenue Alphonse de Lamartine 59607 MAUBEUGE	Point Information Jeunesse	6-8 route de Landrecies	59720	LOUVROIL
59	Renouv	Centre Socio Culturel St Gilles de WATTEN 4 rue de la Victoire 59143 WATTEN	Point Information Jeunesse	Centre Socio Culturel St Gilles 4 rue de la Victoire	59143	WATTEN
59	Renouv	Maison des Jeunes et de la Culture de DOUAI 215 rue d'Arleux 59500 DOUAI	Maison des Jeunes et de la Culture de DOUAI	215 rue d'Arleux	59500	DOUAI
59	Renouv	Ville d'ARMENTIERES 4 place du Général de Gaulle 59280 ARMENTIERES	Point Information Jeunesse Mairie Service Jeunesse	30 place St Vaast	59280	ARMENTIERES
59	Renouv	Ville de FACHES THUMESNIL 50 rue Jean Jaurès 59155 FACHES THUMESNIL	Point Information Jeunesse	51 rue Gambetta	59155	FACHES THUMESNIL

59	Renouv	Ville de SECLIN 89 rue Roger Bouvry 59113 SECLIN	Point Information Jeunesse	5 allée de la Vinaigrerie	59113	SECLIN
59	Renouv	Ville de LOOS 104 rue du Maréchal Foch 59120 LOOS	Point Information Jeunesse	Centre Jacques Prévert 90 rue Henri Barbusse	59120	LOOS
59	Renouv	Ville de RONCHIN 5bis Contesse de Ségur 59790 RONCHIN	Point Information Jeunesse	Pôle d'accompagnement à la population 5bis Contesse de Ségur	59790	RONCHIN
60	Renouv	Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers 32 rue Frederic Petit 60210 GRANDVILLIERS	Point information jeunesse	32 rue Frederic Petit	60210	GRANDVILLIERS
60	Renouv	Centre social Les portes du Valois à NANTEUIL le HAUDOUDIN 44 rue Gambetta 60440 NANTEUIL LE HAUDOUDIN	Point information jeunesse	Centre social Les portes du Valois 44 rue Gambetta	60440	NANTEUIL LE HAUDOUDIN
62	Label	ADEFI - Mission Locale 7 rue d'Enfer 62140 HESDIN	Point information jeunesse	7 rue d'Enfer	62140	HESDIN
62	Renouv	Médiatèque LE TRAIT D'UNION 1 chemin de St Nazaire 62880 VENDIN le VIEIL	Point information jeunesse	1 chemin de St Nazaire	62880	VENDIN le VIEIL
80	Label	Ville de SALEUX Place de la République 80480 SALEUX	Point information jeunesse	place Numa Buignet	80480	SALEUX
80	Renouv	Maison pour tous d'Abbeville 1 place St Jacques 80100 ABBEVILLE	Point information jeunesse	Maison pour tous 1 place St Jacques	80100	ABBENVILLE
80	Renouv	Ville de Monchy Lagache 13 grande rue 80200 MONCHY LAGACHE	Point information jeunesse	13 grande rue	80200	MONCHY LAGACHE
80	Label	Ville de ROYE Place Jacques Fleury 80700 ROYE	Point information jeunesse	Rue de Verdun	80700	ROYE

Amiens, le 17 janvier 2023

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
La Déléguée régionale académique,



Thouraya ABDELLATIF

ARRÊTÉ modificatif N° 1 du 26 janvier 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

Le ministre de la santé et de la prévention
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Suppléants :

Siège vacant (*en remplacement de Monsieur Pascal DAIMEZ*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 26 janvier 2023

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Régis DUBOS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.